

COMITÉ SYNDICAL D'ENERGIE Eure-et-Loir

Mardi 29 novembre 2022

CHARTRES - Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir



www.energie28.fr

www.infoconso-energie28.fr

ORDRE DU JOUR

- 1. FINANCES** : présentation des budgets primitifs 2023 (distribution d'électricité et de gaz, éclairage public, MDE - conseil énergétique, Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques),
- 2. TRANSITION ENERGETIQUE** : projet d'augmentation du capital de la SEM Centre-Val de Loire énergies dédiée à la rénovation énergétique des logements privés,
- 3. ADMINISTRATION GENERALE** : Modification des délégations au Bureau et du règlement intérieur,
- 4. ACHAT D'ENERGIE** : point sur l'achat groupé d'électricité et de gaz, retour sur les mesures envisagées par le Gouvernement pour atténuer l'impact des coûts énergétiques dans le budget des collectivités,
- 5. QUESTIONS DIVERSES.**



COMITÉ DU 29 NOVEMBRE 2022

ENERGIE
Eure-et-Loir

 territoire
d'énergie

POINTS D'ACTUALITÉ

➤ Retour sur les adhésions aux compétences optionnelles validées par le bureau syndical en 2022 :

ECLAIRAGE PUBLIC

- ✓ COUDRAY AU PERCHE
- ✓ MIERMAIGNE
- ✓ UNVERRE
- ✓ GUILLONVILLE
- ✓ MORVILLIERS
- ✓ SERAZEREUX
- ✓ ARGENVILLIERS
- ✓ ALLAINVILLE
- ✓ SAINT JEAN DE REBERVILLIERS
- ✓ LOUVILLIERS EN DROUAI
- ✓ CHAPELLE ROYALE

ENERGIE CONSEIL

- ✓ ARGENVILLIERS
- ✓ BEAUVILLIERS
- ✓ BOISSY LES PERCHE
- ✓ NÉRON
- ✓ SAINTIGNY
- ✓ YMONVILLE
- ✓ BOISSY-EN-DROUAI
- ✓ CRÉCY-COUVÉ
- ✓ MANOU
- ✓ GARANCIÈRES-EN-BEAUCE
- ✓ BOUVILLE
- ✓ VIEUVICQ

➤ Et quelques nouveaux utilisateurs de notre Système d'Information Géographique : INFOGÉO 28

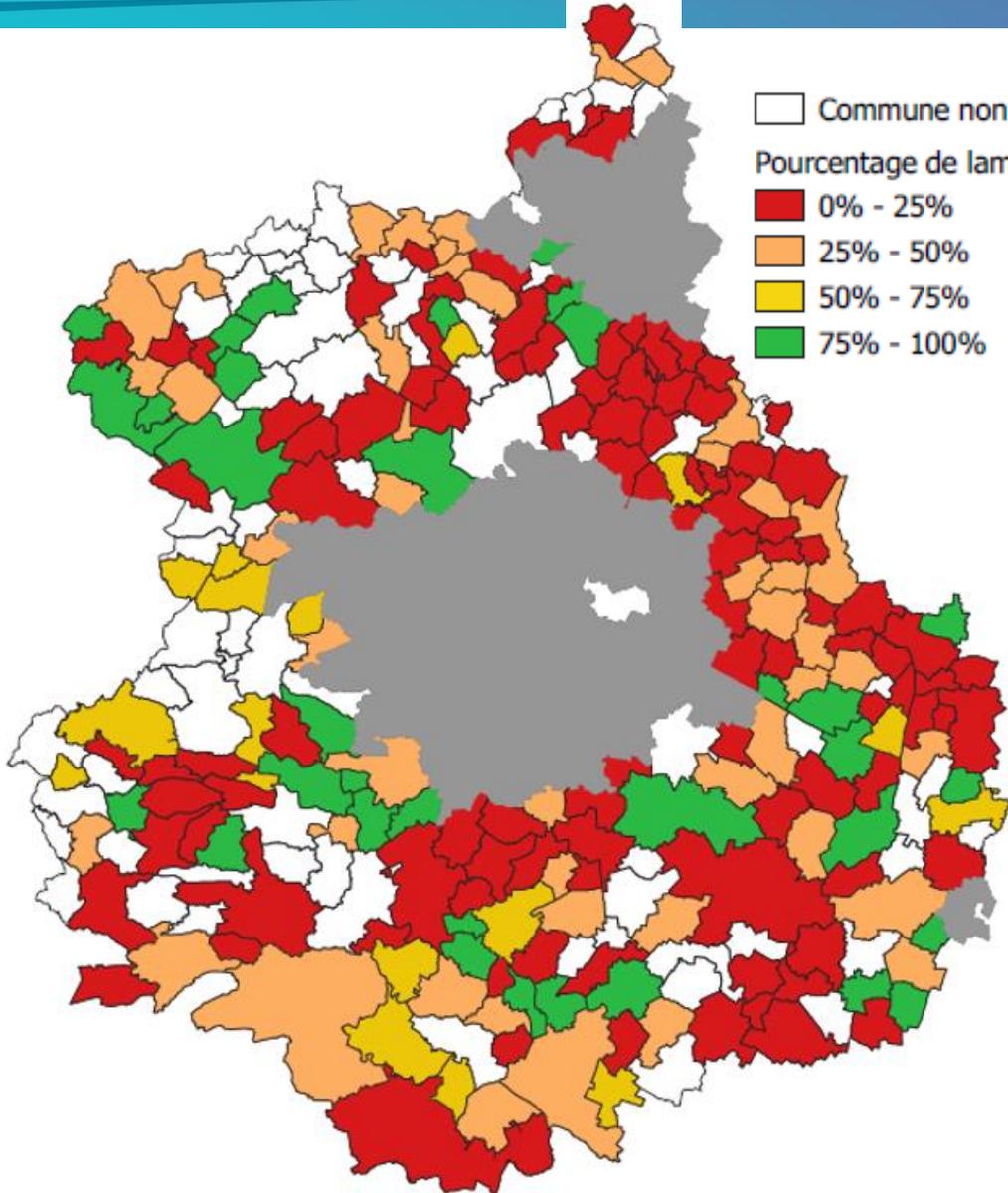


- ✓ LE BOULAY MIVOYE
- ✓ LE BOULAY THIERRY
- ✓ LA CHAPELLE-GUILLAUME
- ✓ BOUTIGNY-PROUAI
- ✓ MONTIREAU
- ✓ MONTLANDON
- ✓ TREON
- ✓ MORAINVILLE
- ✓ MAILLEBOIS
- ✓ LOUVILLIERS EN DROUAI

FINANCES

❖ **Présentation des budgets primitifs 2023 :**

- ✓ Distribution d'électricité et de gaz
- ✓ Éclairage public
- ✓ MDE - conseil énergétique
- ✓ Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques



Parc en gestion : 43 000 points lumineux (PL)
Proportion leds à fin programme 2022 : 37 %
Proportion leds « à venir » : 63% (27 000 PL)

Volumes d'investissement nécessaires :

600 € HT * 27 000 PL = 16 200 000 € HT

Soit :

6 480 000 € à la charge d'ENERGIE E&L
sur la base d'une participation de 40%

+ avance TVA 3 240 000 €

PROBLÉMATIQUES :

- Lissage des investissements dans le temps
- Programmation et priorisation des projets

FOCUS SUR LE BUDGET « TRAVAUX » ÉCLAIRAGE PUBLIC

		ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES	BUDGET PRIMITIF
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 426 400,00	6 511 000,00
2315	Programmes de travaux année "N"	4 426 400,00	6 511 000,00
	Enfouissement	1 736 400,00	1 701 000,00
	Amélioration énergétique	1 400 000,00	3 720 000,00
	Rénovation	100 000,00	100 000,00
	Création -extension	800 000,00	800 000,00
	Autres interventions	50 000,00	50 000,00
	Horloges Astronomiques	60 000,00	60 000,00
	Réserve de crédits	200 000,00	0,00
	Sinistres	80 000,00	80 000,00

SERVICES PUBLICS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ

Section de fonctionnement

 ENERGIE Eure-et-Loir BUDGETS PRIMITIFS 2023				BUDGET PRINCIPAL Services Publics électricité et gaz (M57)
F O N C T I O N N E M E N T	D E P E N S E S	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	578 500,00
		012	CHARGES DE PERSONNEL	1 470 250,00
		65	CHARGES DE GESTION COURANTE	5 167 133,00
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 421 742,00
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	403 000,00
			TOTAL	10 040 625,00
R E C E T E S	R E C E T E S	013	ATTENUATION DE CHARGES	7 000,00
		70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	719 000,00
		73	IMPOTS ET TAXES	5 740 000,00
		74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	15 000,00
		75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 381 625,00
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	178 000,00
			TOTAL	10 040 625,00

SERVICES PUBLICS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ

Section d'investissement

 ENERGIE Eure-et-Loir BUDGETS PRIMITIFS 2023				BUDGET PRINCIPAL Services Publics électricité et gaz (M57)
I N V E S T I S S E M E N T S	D E P E N S E S	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
		204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	70 000,00
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 000,00
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	10 125 622,00
		26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	
		45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	2 527 000,00
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	178 000,00
			TOTAL	12 937 622,00
R E C E T I V E S	R E C E T I V E S	13	SUBVENTIONS	3 473 880,00
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 100 000,00
		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	12 000,00
		27	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
		45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	2 527 000,00
		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 421 742,00
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	403 000,00
			TOTAL	12 937 622,00

ECLAIRAGE PUBLIC

Section de fonctionnement

 ENERGIE Eure-et-Loir BUDGETS PRIMITIFS 2023				BUDGET ANNEXE Eclairage Public (M57)
F O N C T I O N N E M E N T	D E P E N S E S	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 677 000,00
		012	CHARGES DE PERSONNEL	242 000,00
		65	CHARGES DE GESTION COURANTE	
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 414 833,00
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 187 100,00
		TOTAL		
R E C E T E S	R E C E T E S	013	ATTENUATION DE CHARGES	
		70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	
		73	IMPOTS ET TAXES	
		74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 213 000,00
		75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 898 933,00
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	409 000,00
TOTAL			5 520 933,00	

ECLAIRAGE PUBLIC

Section d'investissement

 ENERGIE Eure-et-Loir BUDGETS PRIMITIFS 2023			BUDGET ANNEXE Eclairage Public (M57)	
I N V E S T I S S E M E N T S	D	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
	E	204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	90 000,00
	P	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
	E	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 511 000,00
	N	26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	
	S	45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	98 000,00
	S	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	409 000,00
TOTAL			7 108 000,00	
R E C E T I V E S	R	13	SUBVENTIONS	2 738 067,00
	E	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
	C	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	670 000,00
	E	27	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
	T	45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	98 000,00
	T	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 414 833,00
	T	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 187 100,00
TOTAL			7 108 000,00	

MDE – CONSEIL ÉNERGÉTIQUE
Section de fonctionnement

 ENERGIE Eure-et-Loir BUDGETS PRIMITIFS 2023				BUDGET ANNEXE Conseil Energetique MDE (M57)
F O N C T I O N N E M E N T	D E P E N S E S	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	685 000,00
		012	CHARGES DE PERSONNEL	368 000,00
		65	CHARGES DE GESTION COURANTE	138 200,00
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	188 800,00
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	334 300,00
		TOTAL		
R E C E T E S	R E C E T E S	013	ATTENUATION DE CHARGES	17 600,00
		70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	57 500,00
		73	IMPOTS ET TAXES	
		74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	110 000,00
		75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 529 200,00
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	
TOTAL			1 714 300,00	

MDE – CONSEIL ÉNERGÉTIQUE
Section d'investissement

 ENERGIE Eure-et-Loir BUDGETS PRIMITIFS 2023			BUDGET ANNEXE Conseil Energetique MDE (M57)	
I N V E S T I S S E M E N T S	D E P E N S E S	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
		204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	520 000,00
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 000,00
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
		26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	
		45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
	TOTAL			524 000,00
	R E C E T I V E S	13	SUBVENTIONS	
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
10		DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	900,00	
27		IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
45		COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE		
021		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	188 800,00	
040		OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	334 300,00	
TOTAL			524 000,00	

IRVE (Infrastructures de recharge pour véhicules électriques)

Section de fonctionnement

 ENERGIE Eure-et-Loir BUDGETS PRIMITIFS 2023				BUDGET ANNEXE Infrastructures de Recharge pour VE (M4)
F O N C T I O N N E M E N T	D E P E N S E S	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	170 000,00
		012	CHARGES DE PERSONNEL	
		65	CHARGES DE GESTION COURANTE	
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	18 000,00
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	46 000,00
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	29 000,00
		TOTAL		
R E C E T E S	R E C E T E S	013	ATTENUATION DE CHARGES	
		70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	13 000,00
		73	IMPOTS ET TAXES	
		74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	218 000,00
		75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	32 000,00
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	
TOTAL			263 000,00	

IRVE (Infrastructures de recharge pour véhicules électriques)

Section d'investissement

 ENERGIE Eure-et-Loir BUDGETS PRIMITIFS 2023			BUDGET ANNEXE Infrastructures de Recharge pour VE (M4)	
I N V E S T I S S E M E N T S	D E P E N S E S	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
		204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	75 000,00
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
		26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	
		45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
TOTAL			75 000,00	
R E C E T E S	R E C E T E S	13	SUBVENTIONS	
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	
		27	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
		45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	
		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	46 000,00
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	29 000,00
TOTAL			75 000,00	

TRANSITION ENERGETIQUE

- ❖ projet d'augmentation du capital de la SEM Centre-Val de Loire énergies dédiée à la rénovation énergétique des logements privés

SEM Centre-Val de Loire énergies :

Objet :

- Favoriser la réalisation de travaux de rénovation énergétique des logements privés.
- Proposer une offre de tiers financement sous forme de prêts directs aux propriétaires.

Partenariat avec ENERGIE Eure-et-Loir en date et en chiffre :

- **21/05/2019** : Accord du Comité syndical à l'entrée d'ENERGIE Eure-et-Loir au capital de la SEM Centre-Val de Loire énergies pour un montant de **50 000 €**.
- **05/12/2019** : Approbation des statuts de la SEM Centre-Val de Loire énergies par le Comité syndical.
- **13/10/2022** : Projet d'augmentation du capital de la SEM à hauteur de 2 M€ (condition à l'autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution pour la mise en place du dispositif de tiers financement) et sollicitation d'ENERGIE Eure-et-Loir pour une contribution de 50 000 €.

ADMINISTRATION GENERALE

- ❖ modification du règlement intérieur : précision sur les modalités de recours à la visioconférence
- ❖ modification des délégations au Bureau

Recours à la visioconférence pour les réunions du comité syndical

Élément de contexte :

- **Loi 3DS du 21 février 2022 (différenciation, décentralisation, déconcentration et mesures de simplification de l'action publique locale)** : Nécessité de préciser au sein du règlement intérieur les modalités retenues pour l'organisation en plusieurs lieux des réunions des instances délibérantes des collectivités (visioconférence).
- **Rappel des dispositions adoptées en septembre 2020** : *« Les séances du Comité ont lieu chaque fois que cela est possible dans un site choisi dans l'une des collectivités membres. Sous réserve de conformité avec la réglementation en vigueur, les séances du Comité peuvent également avoir lieu en visioconférence ».*
- **Dans ces conditions, l'article 10 du règlement intérieur pourrait être rédigé comme suit** : *« Les séances du Comité ont lieu chaque fois que cela est possible dans un site choisi dans l'une des collectivités membres, en référence aux dispositions inscrites au CGCT.*

Le cas échéant, ces réunions peuvent être organisées en plusieurs lieux en ayant recours à la visioconférence. Les procédures de vote donneront alors lieu à la mise en œuvre de solutions techniques permettant de vérifier l'atteinte du quorum, la possibilité pour chaque délégué de se prononcer librement (boitier électronique, usage de smartphone) et d'enregistrer les votes correspondants. Dans cette configuration, les votes ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public. Les dispositions citées au CGCT listent les cas dans lesquels la réunion du comité ne peut se tenir en plusieurs lieux par visioconférence. »

Organisation des services :

- **Rappel de la délégation adoptée en septembre 2020 :** *« Adoption de toute décision relative à l'organisation et à la configuration des services du Syndicat dès lors que ces situations s'inscrivent dans la limite des crédits budgétaires prévus au budget ».*
- **Afin de pouvoir répondre avec réactivité aux différentes situations, la délégation confiée au bureau pourrait être modifiée comme suit :**
 - « Le Comité syndical confie au Bureau l'adoption de toute décision relative à la configuration et à l'organisation des services du Syndicat dès lors que ces situations s'inscrivent dans la limite des crédits prévus au budget.*
 - Il en va notamment de la possibilité d'adhérer à des « contrats groupe (risques prévoyance, risques santé, risques statutaires...), de la suite donnée aux prestations proposées par le Centre de Gestion, de la prise en compte des risques professionnels et des dispositifs dédiés à la formation des agents (à l'exception de l'adoption du plan de formation). »*

Production d'énergies renouvelables :

➤ Élément de contexte :

Loi 3DS du 21 février 2022 (différenciation, décentralisation, déconcentration et mesures de simplification de l'action publique locale) : obligation pour les actionnaires publics de SEM de délibérer préalablement à la réunion du conseil d'administration en cas de prises de participations directes ou indirectes dans le capital d'autres sociétés.

➤ **Rappel de la délégation adoptée en septembre 2020** : « *Etude et le cas échéant validation des projets de production d'énergies renouvelables portés par les SEM dont le Syndicat est actionnaire, dès lors que les décisions d'investissement correspondantes auront été préalablement approuvées par leur Conseil d'Administration* ».

➤ **Proposition de modification** : « *Etude et le cas échéant validation des projets de production d'énergies renouvelables portés par les SEM dont le Syndicat est actionnaire ainsi que des prises de participations directes dans le capital d'une autre société et des prises de participations indirectes via une société contrôlée par la SEM, dès lors que les décisions d'investissement correspondantes sont appelées à faire l'objet d'une décision du Conseil d'Administration* ».

ACHAT D'ENERGIE

- ❖ point sur les marchés 2023-2025
- ❖ retour sur les récentes annonces gouvernementales

Rappel sur l'attribution des marchés 2023-2025 :



Acheminement et **fourniture de gaz naturel** pour les PDL sur le périmètre du gestionnaire de réseau de distribution GDF.

Nbre points de livraison PDL	Consommation annuelle
917	108 000 Mwh

Acheminement et fourniture d'électricité pour les points de livraison (PDL)...



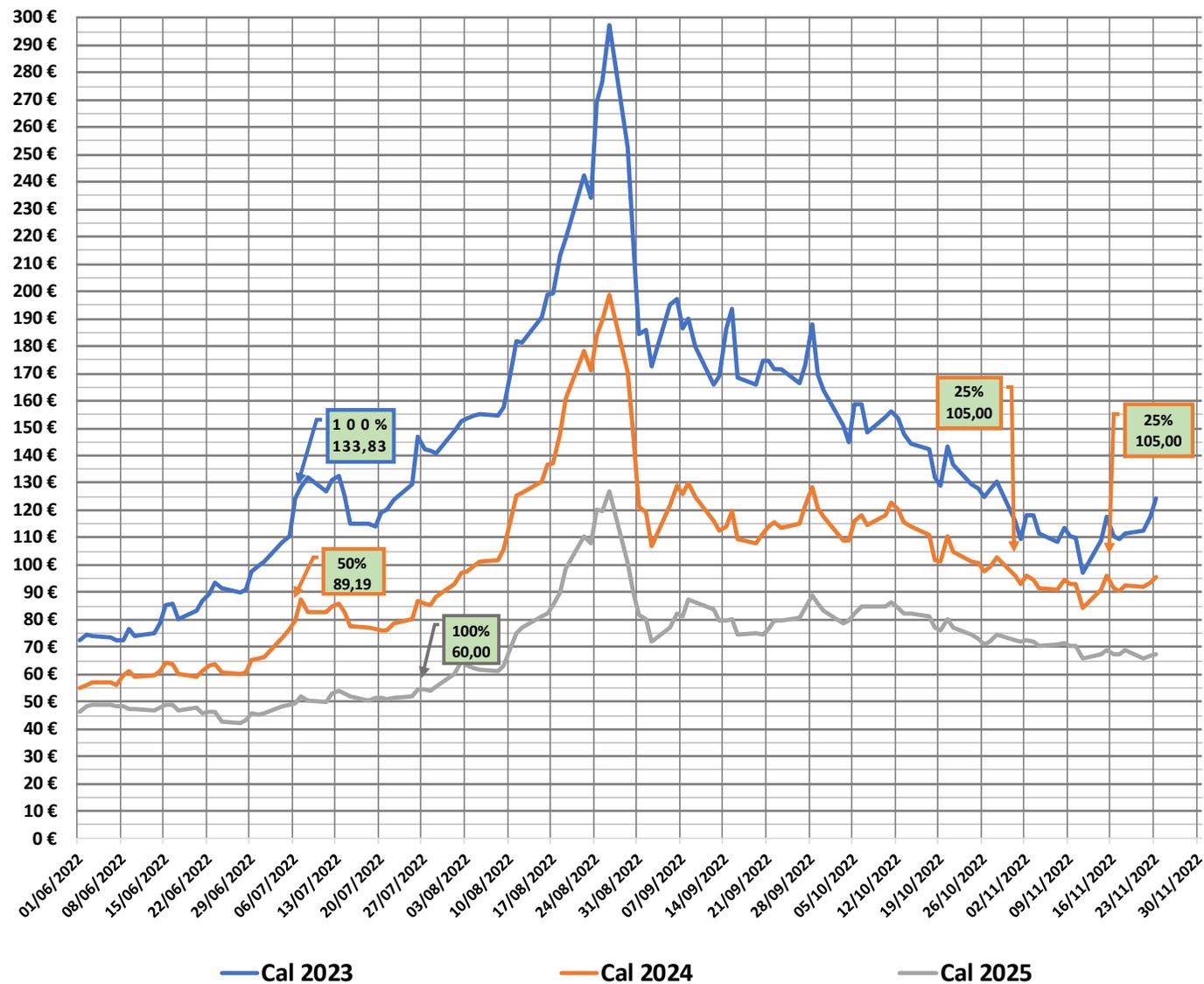
... **relevant des segments tarifaires de distribution C2, C3 et C4** (puissance > 36 kva)

Nbre points de livraison PDL	Consommation annuelle
783	56 581 Mwh

... **relevant du segment tarifaire de distribution C5** (puissance ≤ 36 kva)

Nbre points de livraison PDL	Consommation annuelle
12 723	78 111 Mwh

ACHAT D'ÉNERGIE : Point sur les marchés 2023-2025

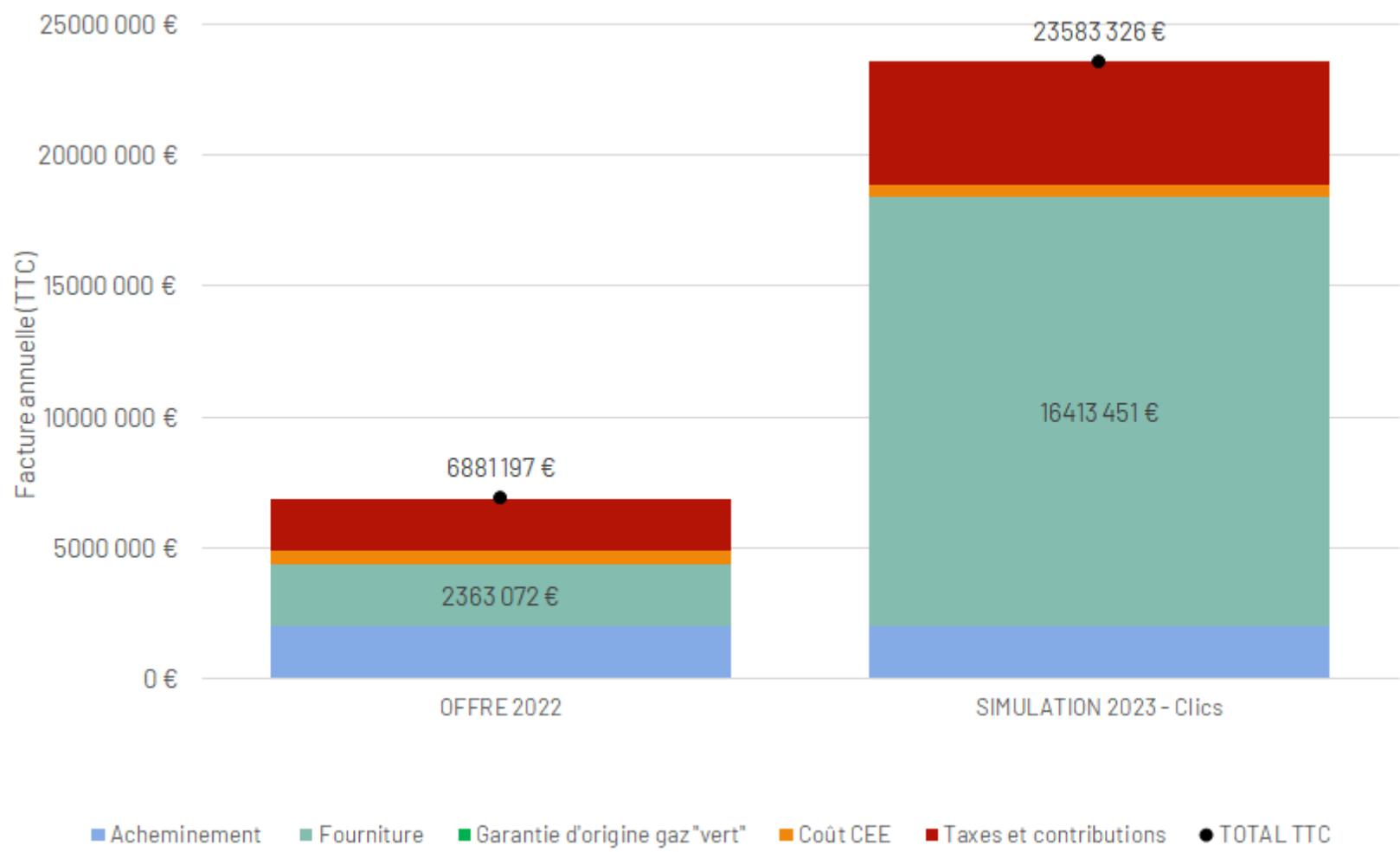


PRISES DE POSITION PAR LE GROUPEMENT D'ACHAT :

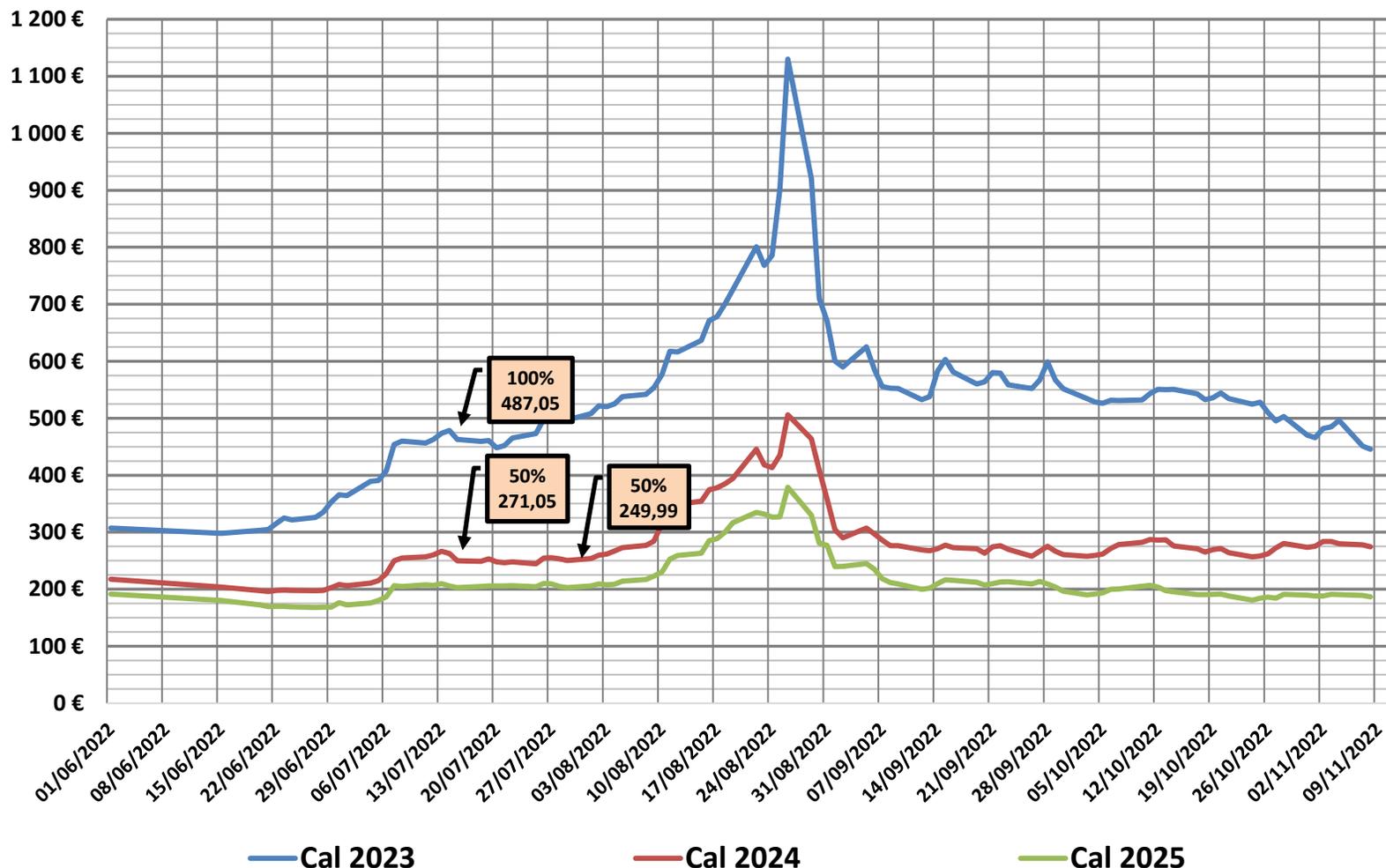
Dernières prises de position pour
le volume 2024 :

- 105 € / MWh le 3 novembre
- 105 € / MWh le 14 novembre

ACHAT D'ÉNERGIE : Point sur les marchés 2023-2025



PRISES DE POSITION « EN BASE » PAR LE GROUPEMENT D'ACHAT :



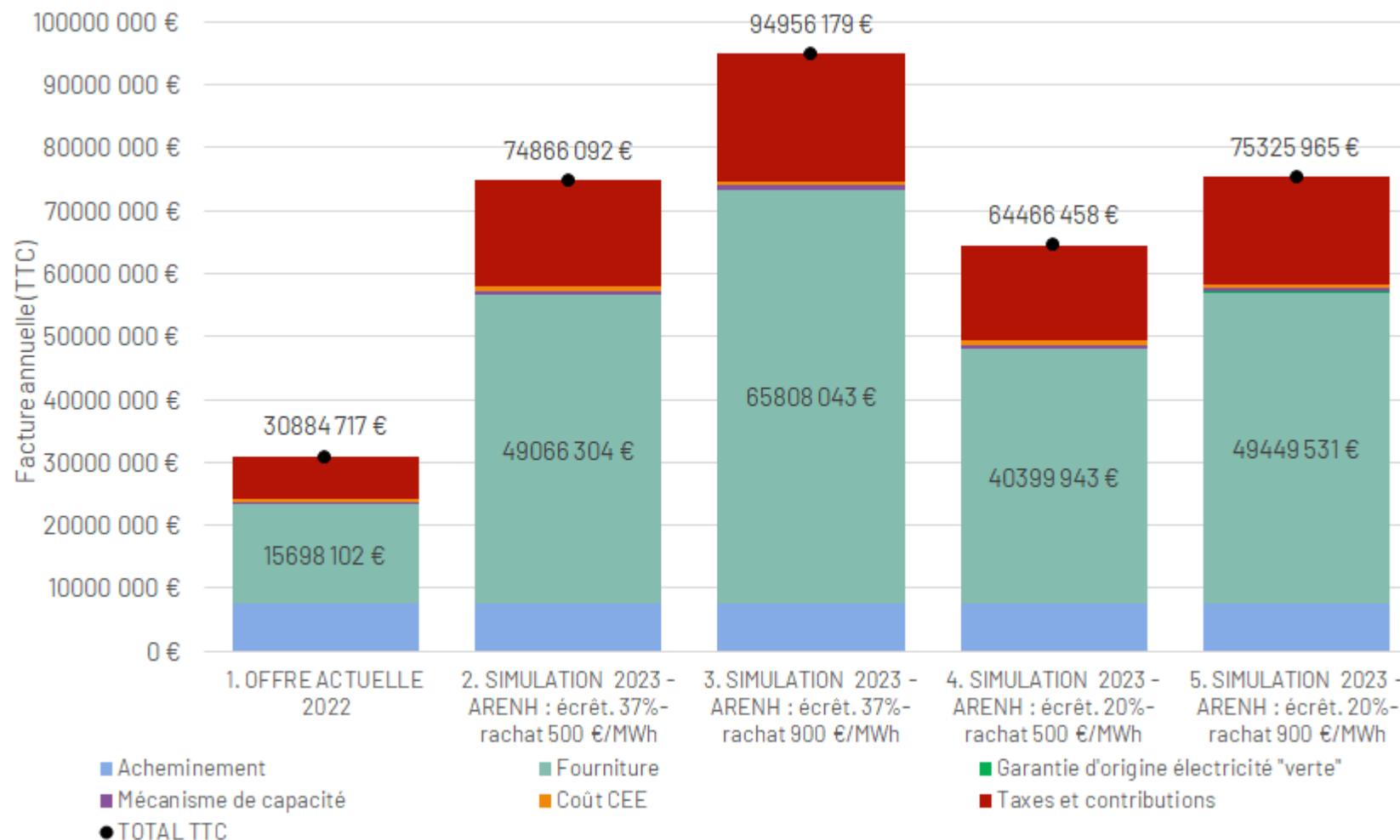
- Renouvellement du mandat de prise de position pour 50% du volume 2025 à un prix inférieur à 205 €/MWh.

ACHAT D'ÉNERGIE :

Point sur les marchés 2023-2025



Comparatif de la facture annuelle électrique par composante



«**ELECTRICITÉ** : point sur les discussions entre le Groupement d'achat et EDF sur la question du retour au Tarif Réglementé de Vente (TRV) pour les points de livraison (PDL) « éligibles* »

PDL éligibles :

- sites de puissance $\leq 36\text{Kva}$
- réservé aux collectivités employant moins de 10 agents et dont les ressources sont inférieures à 2 M€.

à l'échelle d'ENERGIE Eure-et-Loir dans le groupement d'achat :

- 167 communes
- 1 744 PDL (bâtiments, éclairage public, bornes de recharge)

«**ELECTRICITÉ** : point sur les discussions entre le Groupement d'achat et EDF sur la question du retour au Tarif Réglementé de Vente (TRV) pour les points de livraison (PDL) « éligibles »

3 questions suivies :

- Pénalités potentielles pour non respect des dispositions contractuelles du marché.
- Notion d'un volume admissible d'énergie de retour au TRV sans mise en œuvre de pénalités
- Prise en compte des volumes d'énergie déjà acheté (pour tous les sites du groupement y compris pour ceux éligibles au TRV) pour couvrir les volumes d'énergie non couverts par l'arenh* et nécessaires aux sites non éligibles au TRV.

**ARENH : Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique (tarif 42 €/MWH – limite à 100 TWh à l'échelle nationale)*

« **Le filet de sécurité inflation** » : une mesure gouvernementale non spécifique à la hausse de l'énergie

Qui ?

Les communes et leurs groupements répondant aux critères du dispositif (baisse d'au moins 25% de l'épargne brute 2022, épargne brute 2021 inférieure à 22% des recettes réelles de fonctionnement...)

Comment ?

Versement sous réserve d'être éligible **d'une dotation de l'Etat** (acompte dès 2022, solde courant 2023).

Objectif de la mesure :

Atténuer la perte de Capacité d'Auto-Financement (CAF) des communes et de leurs groupements liée à :

- ✓ la majoration du point d'indice sur les rémunérations ;
- ✓ l'effet de l'inflation sur les dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité, chauffage urbain ;
- ✓ l'effet de l'inflation sur les achats de produits alimentaires.

Références :

Article 14 de la loi de finances rectificative n°2022-1157 du 16/08/2022

Décret n°2022-1314 du 13 octobre 2022

Bouclier tarifaire, amortisseur électricité

- communes ayant conservé le bénéfice des TRV :
Application du bouclier tarifaire permettant de limiter la hausse du TRV à 15 % à/c 1^{er} février 2023.
- communes « sorties » des TRV et communes non éligibles au TRV (au moins 10 agents et ressources \geq 2M€)
Etude d'un dispositif destiné à limiter l'impact des coûts énergétiques dans le budget des collectivités.
A ce stade, les dispositions définitives ne sont pas encore arrêtées (dans l'attente de l'adoption de la loi de finances pour 2023 et de décrets d'application)

QUESTIONS DIVERSES

MERCI DE VOTRE ATTENTION

***Partageons maintenant un
moment de convivialité***